



Rapport de la commission n° 26 chargée de l'examen du préavis N°2024/25 – Requalification de l'Avenue d'Echallens II (partie est) – Crédits d'études

Présidence : Mme Ariane MORIN (Les Verts)

Membres présents : M Louis DANA (Socialiste) ; Mme Caroline DEVALLONE DINBALI (Socialiste) ; M. Roland PHILIPPOZ (Socialiste) ; Mme Paola RICHA-DE PAOLIS (Socialiste) ; M. Ilias PANCHARD (Les Verts) ; M. Olivier BLOCH (PLR) ; Mme Coralie DUMOULIN (PLR) M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Johann PAIN (EàG) ; Mme Patrizia Deborah MORI (UDC).

Membres excusés : Mme Constance VON BRAUN (Les Verts) ; M. Matthieu DELACRETAZ (PLR) ; M. Jean-Blaise KALALA (Vert'lib).

Municipale concernée : Mme Florence GERMOND, directrice de FIM

Accompagnée par : M. Louis SCHUMACHER, chef de section transports publics/division espaces public au sein du service de la mobilité.

Notes de séance : M. Léopold TSCHANZ

Lieu : FIM, place Chauderon 9, 1^{er} étage

Date : 18.09.2024

Début et fin de la séance : 16h00-16h46

Discussion générale

Madame la Municipale en charge de FIM explique que le préavis a pour objet un crédit d'étude pour la requalification de l'avenue d'Echallens II partie est, qui s'étend du carrefour de Montétan jusqu'au parc de la Brouette. Ce projet ambitieux vise à permettre la circulation des bus à haut niveau de service (ci-après BHNS), à renforcer la canopée dans une zone actuellement marquée par des îlots de chaleur et un manque d'arbres, et à améliorer la qualité de l'espace public. Un certain nombre d'études ont déjà été effectuées, ainsi que des ateliers participatifs. La Municipalité continuera évidemment à travailler avec la population.

Une commissaire demande si le retard des travaux de développement des BHNS dans l'ouest lausannois va impacter le projet.

Madame la Municipale en charge de FIM répond que cela ne sera pas le cas.

Un commissaire demande ce que représente le balancement du compte d'attente s'élevant à 370'000 CHF (ch. 11 du préavis) et demande comment les recettes de 117'000 CHF (ch. 12.1 du préavis) seront réalisées.

Madame la Municipale en charge de FIM répond que, vu l'ampleur du projet, la Municipalité doit encore demander au conseil Communal de valider un crédit d'étude dépassant les 350'000 CHF autorisés par le RRCL. Le vote du préavis par le Conseil communal ratifiera le compte d'attente, qui sera balancé vers le crédit d'étude. Quant aux recettes, elles proviennent du financement cantonal, car le projet impacte une route cantonale.



Trois commissaires s'expriment sur l'avenir de l'avenue d'Echallens comme axe de circulation. L'un d'eux demande s'il serait possible de prévoir une circulation à sens unique, dans la perspective de l'arrivée du tram à la route de Genève, puis à terme d'un Grand-Pont sans voiture. Les deux autres soulignent le caractère prioritaire de l'avenue d'Echallens comme voie d'accès à la ville depuis l'ouest lausannois et l'importance d'y garantir toutes les formes de mobilité.

Madame la Municipale en charge de FIM répond que le schéma de circulation retenu reste pour le moment à double sens, mais que des modifications seront possibles par la suite. Elle ajoute que le projet s'appuie sur des documents cadre largement discutés au Conseil communal, notamment le plan directeur communal, et assure que le canton est très attentif à ce que les schémas de circulation fonctionnent et assurent l'accessibilité à Lausanne.

Une commissaire regrette que le préavis ne se réfère pas au préavis mobilité durable 1 où il est question d'axes fort devant rester à 50 km/h et espère que tel sera le cas de l'avenue d'Echallens.

Deux commissaires s'expriment sur les ateliers participatifs. Le premier indique avoir participé aux deux séances déjà organisées et se demande quand une troisième séance aura lieu. Le second aimerait savoir à quels habitants de l'avenue d'Echallens s'adressaient les ateliers.

Madame la Municipale en charge de FIM répond que tous les habitants de l'avenue d'Echallens, voire de certaines rues adjacentes (p. ex. le chemin des Clochetons) ont été conviés. Elle ajoute qu'après les deux séances, les habitants ont reçu un petit dépliant informatif, avec un code QR permettant de télécharger le rapport de synthèse. Aucune nouvelle séance n'est prévue dans l'immédiat, mais la Municipalité reviendra devant la population pour présenter les phases suivantes des travaux. Les 100'000 CHF de frais de communication mentionnés dans le préavis concernent d'ailleurs des ateliers et publications pour la population.

Une commissaire s'interroge sur le réalisme des images présentées sur le dépliant évoqué.

Madame la Municipale en charge de FIM répond que les images sur ce type de documents sont en effet souvent un peu idéalisées (p. ex. avec des arbres en pleine croissance alors qu'ils prendront des années à atteindre cette taille), mais que le résultat final correspondra aux plans.

Discussion particulière

1. Résumé – La parole n'est pas demandée
2. Objet du préavis – La parole n'est pas demandée
3. Contexte et périmètre – La parole n'est pas demandée
4. Enjeux et objectifs

Un commissaire demande où en sont les réflexions concernant la contre-allée passant devant la Migros

Madame la Municipale en charge de FIM répond qu'un aménagement provisoire pour en faire un lieu de vie convivial est pour le moment bloqué par un chantier privé. L'été 2025 est visé pour commencer les travaux sur la première partie de la contre-allée.

Deux commissaires s'interrogent sur la coordination avec le projet Echallens I.



Madame la Municipale en charge de FIM répond que ce projet, en cours de réalisation, devrait être terminé quand la Municipalité donnera son feu vert pour la suite, ce qui limitera les problèmes de coordination.

Un commissaire observe que cela ressort clairement du ch. 3 en p. 2 du préavis, lequel répond du reste à des préoccupations formulées à l'époque par le Conseil communal sur la coordination des travaux à l'avenue d'Echallens.

5. Etude du projet

5.1 Méthodologie – La parole n'est pas demandée

5.2 Etudes réalisées

Un commissaire aimerait savoir quelles suites seront données au trois projets visés dans l'étude-test et ce qu'implique la participation citoyenne.

Madame la Municipale en charge de FIM répond que les crédits objet du préavis concernent précisément la suite à donner à l'étude-test, dans l'objectif de présenter une synthèse des trois projets, et que toutes les phases SIA spécifiques seront suivies. La mise à l'enquête sera précédée d'un échange avec la population.

5.3 Etudes à conduire – La parole n'est pas demandée

6. Planification

Un commissaire aimerait savoir ce qu'il en est de la planification pour la période printemps-été 2024, demande d'inscription au PALM 5^e génération. Concernant la planification 2027-2028, elle demande quel est le risque d'oppositions, malgré les démarches participatives.

Madame la Municipale en charge de FIM répond que le PALM 5^e génération est en cours d'élaboration et qu'un document final sera déposé fin 2024. Elle ne s'estime pas en mesure d'évaluer les risques d'éventuelles oppositions.

7. Impact sur le développement durable – La parole n'est pas demandée

8. Plan climat – La parole n'est pas demandée

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap – La parole n'est pas demandée.

10. Subventions – La parole n'est pas demandée

11. Synthèse des coûts

Un commissaire demande quels coûts ont été financés par le compte d'attente.

Madame la Municipale en charge de FIM répond que ce compte couvre les études déjà effectuées, les ateliers etc.

12. Aspects financiers

Un commissaire demande comment les charges d'intérêt ont été calculées.

Un autre commissaire demande si un amortissement sur 40 ans est usuel dans les travaux publics.

Madame la Municipale en charge de FIM répond que les charges d'intérêt prennent le taux moyen de la dette. Quant à l'amortissement, il découle de directives comptables du SFIN et sa durée est usuelle.



13. Conclusions

Un commissaire considère que la conclusion 1 devrait être amendée pour tenir compte du fait qu'il s'agit d'un projet global, non limité aux BHNS.

Madame la Municipale en charge de FIM reconnaît qu'il a raison et que cet amendement est donc bienvenu.

Conclusions

A l'issue de ses discussions, la Commission a approuvé **l'amendement** suivant de la **conclusion 1, par 11 oui et 1 abstention** :

« 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'250'000.- TTC pour financer les études de requalification de l'avenue d'Echallens II (partie est), tel que décrit dans le préavis N° 2024/25 ».

Elle a ensuite procédé aux vote des conclusions :

- **La conclusion 1 amendée a été approuvée par 10 oui et 1 abstention.**
- **Les conclusions 2 à 5 ont chacune été approuvées par 10 oui et 1 non.**

Lausanne, le 6 février 2025

La rapportrice :
Ariane Morin